

# Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)



## Département de la Vendée

Clément MARCHEIX

Pôle Solidarités et Famille – Service Insertion Prévention et  
Accompagnement social  
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
Tel : 02 28 85 72 08  
[clement.marcheix@vendee.fr](mailto:clement.marcheix@vendee.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le FSL est placé sous la compétence du Conseil départemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le FSL s'inscrit dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Ses objectifs sont les suivants :

- Faciliter l'accès des ménages défavorisés à un logement autonome et décent.
- Assurer le maintien dans les lieux des locataires ayant des arriérés de loyers.
- Garantir le maintien à l'accès à l'eau, à l'énergie, au téléphone.
- Assurer une aide éducative liée au logement aux ménages en grandes difficultés.
- Financer la gestion locative adaptée supportée par les associations assurant la sous-location.

Depuis novembre 2012, la gestion juridique, administrative et comptable du FSL a été transférée à la CAF de Vendée (convention du 12 octobre 2012).

---

### TYPE D'AIDE

Subvention / prêt

---

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Vendée.

---

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Ménages en situation de précarité : financière, sociale, personnelle.

---

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Accès dans le logement : critères de ressources pour l'octroi d'une subvention ou d'un prêt
- Maintien des fournitures d'eau et d'énergie : critères de ressources pour l'octroi d'une subvention ou d'un prêt
- Impayés de loyers : sans critère de ressources
- Nettoyage du logement

---

## **MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE**

- Aides non plafonnées pour l'accès dans un logement.
- Aides pour les impayés d'eau et d'énergie plafonnées en subvention, et prêt éventuel
- Aides aux impayés de loyers plafonnées à 3 000 €
- Aides pour l'incurie plafonnées à 2 000 €

---

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

CAF, MSA, bailleurs sociaux, EDF, Engie, distributeurs d'eau, communautés de communes, communes.

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

Budget 2022 : 1 675 000 €

Versement d'une aide de 15 000 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale d'Habitat et Humanisme qui sera étendu en 2022 à l'Agence Immobilière Sociale de Soliha.

---

## **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

Le Département de la Vendée a aidé un total de 2 507 ménages au cours de l'année 2021 pour un montant total d'aide de 1 304 383 €.

